Humanitaire
Enjeux, pratiques, débats

33 | 2012
Migration : une chance à saisir

L'insertion des migrants roms en France : faux problème, mauvaises solutions ?

Olivier Legros

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/humanitaire/1401
ISSN : 2105-2522

Éditeur
Médecins du Monde

Édition imprimée
Date de publication : 1 novembre 2012
ISSN : 1624-4184

Référence électronique
Olivier Legros, « L'insertion des migrants roms en France : faux problème, mauvaises solutions ? », *Humanitaire* [En ligne], 33 | 2012, mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 24 octobre 2022. URL : http://journals.openedition.org/humanitaire/1401

Ce document a été généré automatiquement le 24 octobre 2022.

Tous droits réservés

L'insertion des migrants roms en France : faux problème, mauvaises solutions ?

Olivier Legros

1 Ces dernières années, les discours officiels ont, en France comme dans d'autres pays européens, fréquemment mis l'accent sur la prétendue criminalité et la soi-disant marginalité des Roms en provenance d'Europe centrale et des Balkans. C'est pourquoi des chercheurs, des travailleurs sociaux, des acteurs associatifs, ainsi que des Roms roumains et bulgares ont décidé de se réunir à Paris le 5 novembre 2011, dans le cadre de l'observatoire européen Urba-Rom, pour étudier des actions concrètes d'insertion engagées par des migrants roms en France. Olivier Legros réalise ici une synthèse de ces échanges et des discussions qui ont suivi.

2 Les années 1990 et 2000 ont vu s'installer dans les villes d'Europe occidentale des Roms en provenance d'Europe centrale (Roumanie et Bulgarie principalement) et des Balkans (ex-Yougoslavie). Généralement sans grands moyens sur le plan financier et exclus du marché de l'emploi salarié du fait de leur situation administrative[1], ces migrants recourent souvent à des pratiques informelles pour vivre : construction d'abris de fortune sur des terrains vagues ou squats d'immeubles abandonnés ; activités de rues telles que la mendicité ; collecte et revente de ferraille et de vêtements usagers ; travail au noir ; etc.

3 À cause de ces pratiques, les migrants roms ou, pour être plus précis, ceux qui, parmi les migrants roms, sont en situation précaire, ont très vite attiré l'attention des opinions publiques locales et des autorités[2]. Ces derniers ont ainsi suscité deux grands types de discours. Le premier discours, bien illustré par les déclarations du président Sarkozy durant l'été 2010, assimile les Roms à des délinquants qu'il conviendrait de chasser du territoire ou de mettre hors d'état de nuire. Le second, qui circule davantage parmi les acteurs associatifs mais pas seulement, présente les mêmes personnes comme des victimes du système, que les pouvoirs publics devraient par conséquent prendre en charge pour qu'elles puissent s'insérer dans la société.

4 Dans ce contexte marqué par la stigmatisation croissante des Roms, des chercheurs, des acteurs de terrain (militants associatifs, travailleurs sociaux), des acteurs institutionnels et des migrants roms se sont réunis en novembre 2011 à Paris[3] pour étudier des actions concrètes d'insertion engagées par des migrants roms en France. Il s'agissait notamment de réfléchir aux conditions et aux processus de l'insertion tout en sachant que pour les migrants, l'insertion dans les sociétés d'accueil ne constitue qu'un moyen parmi d'autres d'améliorer ses conditions de vie : les migrations pendulaires entre les régions d'origine et les villes d'accueil peuvent aussi s'avérer être une stratégie gagnante. La remarque vaut pour des Roms comme pour d'autres migrants, ainsi qu'Alain Tarrius l'a bien montré à propos des Maghrébins et plus largement des migrants du Sud[4].

5 Comment, par ailleurs, évaluer la réussite d'un parcours migratoire ou, ce qui nous intéressera davantage ici, d'une action d'insertion ? Les avis varient forcément d'un point de vue à l'autre. Aussi avons-nous décidé de privilégier le dialogue entre les chercheurs, qui peuvent apporter leur savoir théorique et des connaissances objectives, les travailleurs sociaux, les acteurs associatifs et les migrants eux-mêmes qui, de même que les travailleurs sociaux, peuvent faire part de leur savoir d'expérience.

L'insertion est d'abord une affaire de personnes

6 En premier lieu, il faut déconstruire le cliché du Rom misérable. En effet, tous les Roms, même s'il s'agit de migrants, ne sont pas en situation précaire. Il faut compter avec les étudiants, les salariés, les cadres et les entrepreneurs qui, le plus souvent, passent inaperçus dans la société française.

7 Manifestement, la réussite d'un parcours d'insertion nécessite des qualifications, qui sont souvent requises sur le marché de l'emploi aujourd'hui, ou, en tout cas, des compétences. À la différence des qualifications, les compétences ne sont pas sanctionnées par un diplôme. Elles résident plutôt dans la capacité des personnes à penser et à agir de façon pertinente dans une situation donnée, c'est-à-dire à construire des stratégies d'insertion efficaces en fonction des opportunités et des ressources disponibles.

8 Ces ressources sont très variées. Il s'agit bien sûr des ressources physiques ou économiques procurées par l'environnement : les chantiers de démolition et les friches industrielles constituent des gisements de métaux à recycler par exemple. En outre, il faut considérer les ressources sociales, en particulier la famille et les proches, qui vont aider les migrants à trouver un hébergement, peut-être à dénicher un travail, ou une activité économique, bref à tirer parti des ressources locales. Aussi le migrant doit-il avant tout pouvoir compter sur son réseau personnel. De la force de ce réseau dépend en grande partie la réussite du parcours migratoire. Les Roms ne font pas exception à cette règle qui s'applique, toujours selon A. Tarrius[5], à tous les migrants.

9 Si les compétences individuelles, le dynamisme des réseaux migratoires et l'ancrage local[6] sont des éléments déterminants dans le parcours d'insertion, il ne faudrait pas oublier l'importance des soutiens extérieurs, qu'il s'agisse de simples particuliers, d'acteurs associatifs, ou de travailleurs sociaux, quand les personnes sont intégrés à des dispositifs d'hébergement et d'insertion. Chacun de ces acteurs joue un rôle similaire à son échelle. Se démenant pour que les enfants puissent être inscrits à l'école, pour que

les adultes accèdent à l'emploi ou à des ressources économiques, ou encore pour que les migrants résolvent leurs problèmes administratifs, ces différents acteurs remplissent en effet une mission d'intermédiation sociale[7]. À cette fin, il importe qu'une relation de confiance ait été établie entre les migrants en situation précaire et les personnes qui les accompagnent. Cela nécessite temps, patience et respect mutuel.

10 L'insertion est donc d'abord une affaire de personnes et de relations. La nature ou le type de dispositifs mis en place par les institutions serait-il secondaire dans le processus d'insertion des migrants ? Bien sûr, l'affirmation est rapide, mais la clef de la réussite d'une action d'insertion paraît effectivement résider dans la qualité des relations humaines.

Les freins à l'insertion : le système plus que les personnes

11 Dans les faits, le processus d'insertion est bien souvent interrompu à cause des obstacles que pose l'Administration, un comportement que dénoncent avec force les collectifs et les associations engagées aux côtés des personnes en situation précaire. Ces dernières années, l'Administration a de fait décidé de renforcer l'arsenal juridique et réglementaire permettant de limiter les droits au séjour et à la libre circulation. L'introduction de la notion d'abus de libre circulation dans la dernière loi sur l'immigration est un bon exemple de cette stratégie des pouvoirs publics. Les politiques de rejet se traduisent aussi par les nombreuses évacuations des terrains et des immeubles squattés, parfois par le harcèlement policier sur les terrains, ainsi que par des discriminations plus pernicieuses, en particulier l'application de directives limitant l'accès des migrants en situation précaire aux droits sociaux[8].

12 À cela s'ajoutent les discours officiels sur la prétendue délinquance et la soi-disant irresponsabilité des Roms. Ces derniers, surtout s'ils sont tenus par les plus hautes sphères de l'État – les ministres, le chef de l'État –, ont des répercussions très négatives sur les personnes visées. D'une part, la visibilité de ces derniers dans l'espace public se trouve accrue ; d'autre part, ces discours renforcent les stéréotypes et les idées reçues. De fait, les Roms sont aujourd'hui très souvent associés à une population misérable, oisive, vivant dans des habitats précaires… et posant problème. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure les discours associatifs qui insistent systématiquement sur l'état d'exclusion des migrants roms en France ne viennent pas renforcer l'idée, déjà dominante, selon laquelle les Roms seraient par définition ou par nature une population marginale.

13 Enfin, les migrants roms rencontrent les mêmes problèmes que toutes les personnes qui se trouvent en situation précaire. La raréfaction des emplois non qualifiés et des petits métiers, ainsi que la tolérance moindre des autorités à l'égard des activités à la limite de l'informel comme la collecte et la vente des métaux recyclables, sont des faits avérés. Au bout du compte, les personnes en situation précaire ont-elles d'autres possibilités que de recourir à l'assistance sociale, aux emplois précaires et aux pratiques informelles, voire à la délinquance pour vivre au quotidien ?

14 De surcroît, si l'on tient compte, des politiques de rejet, que le nouveau gouvernement réuni autour de François Hollande ne semble d'ailleurs pas remettre en question[9], les pouvoirs publics semblent en partie responsables des pratiques qu'ils dénoncent

pourtant avec force : l'errance, de terrain vague en terrain vague, qui résulte des évacuations à répétition, la recrudescence des activités informelles, voire la délinquance, qui constituent *de facto* les principales ressources dont disposent les personnes en question pour vivre.

15 Suivant ce constat, on peut se demander s'il existe bien une « question rom » ou une « question des Roms » comme le laissent penser les nombreux discours et les débats au sujet des Roms. D'une certaine manière, ce ne sont pas les personnes qui posent problème, mais plutôt le système, qui, à cause des logiques économiques propices à la précarisation et à l'exclusion, et des politiques de rejet orchestrées par les pouvoirs publics, limite *de facto* les possibilités d'insertion des personnes en question.

16 Bien sûr, les idées exprimées ici mériteraient d'être développées mais la confrontation des points de vue au sujet d'expériences concrètes d'insertion autorise toutefois quelques affirmations. Il apparaît ainsi que loin de constituer une population homogène, marquée par l'exclusion ou la précarité, les Roms sont divers : certains d'entre eux requièrent un accompagnement parce qu'ils se trouvent, pour une raison ou pour une autre, en difficulté, d'autres, en revanche, ont réglé par eux-mêmes ou avec l'aide de soutiens extérieurs le problème de l'insertion, lequel est – faut-il le rappeler ? – commun à tous les individus, et ce, quelle que soit leur origine. Aussi, la « question rom » ne constitue-t-elle pas un problème qui serait inhérent aux Roms. C'est par contre une création des sociétés dominantes et de leurs institutions qui, en désignant des personnes ou des groupes comme problématiques à cause de leurs pratiques, alimentent ces processus majeurs de la régulation sociale que sont l'actualisation des normes, la différenciation sociale et l'identification des boucs émissaires.

17 Tout en déconstruisant certaines idées reçues à propos des Roms, les réflexions exprimées ici débouchent par ailleurs sur des questions de société. Quel « droit à la ville » peuvent revendiquer les personnes en situation précaire dans des villes qui sont façonnées par les intérêts économiques et dans lesquelles les individus faiblement dotés ont de moins en moins de prises ou d'opportunités pour vivre ? Le précariat constitue-t-il la seule alternative à l'assistance sociale en dehors des pratiques dites « déviantes » et de la délinquance ?

18 D'autres questions concernent plus directement l'action humanitaire et le travail social. Comment, en effet, intégrer des personnes en situation précaire dans un système qui produit lui-même de plus en plus d'exclus ? L'équation est sans doute impossible à résoudre avec l'approche technique qui domine aujourd'hui sous couvert de « bonnes pratiques » ; mais à quoi servent alors l'action humanitaire et le travail social ?

19 Bien sûr, il est plus facile de poser des questions que d'apporter des réponses. Même s'il est important de considérer les mécanismes à l'œuvre dans la production des inégalités et de la précarité, il ne faut pas pour autant renoncer aux actions de terrain car ces dernières procurent immédiatement ou à court terme des ressources indispensables aux personnes en difficulté. En fin de compte, il s'agit bien de combiner les actions en direction des personnes en difficulté avec une remise en cause du système. Cette combinaison est sans doute un défi et un enjeu majeurs pour les acteurs de l'humanitaire et du travail social, et, plus largement, pour nos sociétés en perpétuel devenir.

NOTES

1. Pour accéder à l'emploi salarié en France, les ressortissants bulgares et roumains doivent posséder un permis de travail, lequel est délivré par la préfecture sur la base d'un contrat de travail de plusieurs mois minimum, après une procédure longue et coûteuse, ce qui rebute de nombreux chefs d'entreprise. Cette procédure particulière fait partie des mesures transitoires que la France et d'autres pays européens ont décidé d'appliquer dans le cadre de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne jusqu'en 2014.

2. Voir le vol. 86, n° 1 de la revue *Géocarrefour,* « Roms migrant en ville : pratiques et politiques en France et en Italie », (coord. Legros O. et Vitale T.) paru en 2011. L'introduction du numéro est en accès libre sur le site de la revue : http://geocarrefour.revues.org/8220. Le lecteur pourra aussi consulter Olivera M., *Roms en (bidon)villes*, Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2011.

3. Cette journée a été organisée par Urba-Rom, observatoire européen des politiques en direction des groupes dits « roms/tsiganes », le CEE (Sciences Po-Paris, l'UMR Citeres (Tours), et l'UMR Migrinter (Poitiers), avec le soutien de la Fondation Abbé-Pierre et de Romeurope.

4. Tarrius A., *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades des économies souterraines*. Balland, 2002.

5. *Ibid.*

6. L'importance de l'ancrage local est aussi soulignée par une étude réalisée récemment sur les migrants roms en région parisienne : Halfen S., *Situation sanitaire et sociale des « Rroms migrants » en Île-de-France,* Rapport de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, 2012 : http://www.ors-idf.org/dmdocuments/ORS_Rapport_Rroms.pdf.

7. Voir Legros O. et Olivera M., « L'intermédiation sociale et interculturelle. Réflexions libres à partir de terrains français et africains », *Ville, école, intégration, Diversité*, n° 166, oct. 2011, « Travailler en banlieue, enjeux de formation », pp. 172-178.

8. Sur ces différents aspects, voir les différents rapports annuels du collectif DH Romeurope sur la situation des migrants roms en France : http://www.romeurope.org/-Rapports-Romeurope-.html.

9. Ce texte est écrit en juillet 2012.

RÉSUMÉS

Ces dernières années, les discours officiels ont, en France comme dans d'autres pays européens, fréquemment mis l'accent sur la prétendue criminalité et la soi-disant marginalité des Roms en provenance d'Europe centrale et des Balkans. C'est pourquoi des chercheurs, des travailleurs sociaux, des acteurs associatifs, ainsi que des Roms roumains et bulgares ont décidé de se réunir à Paris le 5 novembre 2011, dans le cadre de l'observatoire européen Urba-Rom, pour étudier des actions concrètes d'insertion engagées par des migrants roms en France. Olivier Legros réalise ici une synthèse de ces échanges et des discussions qui ont suivi.

AUTEUR

OLIVIER LEGROS

Olivier Legros est géographe, enseignant-chercheur à l'Université de Tours, UMR Citeres (CNRS/ Université de Tours), membre du Comité de pilotage d'Urba-Rom, Observatoire européen des politiques en direction des groupes désignés comme roms/tsiganes. Ce texte est tiré d'une réflexion collective sur l'insertion des migrants roms en situation précaire en France, dont les conclusions, qui ont fait l'objet d'une large diffusion, sont disponibles sur le site d'Urba-Rom (http://urbarom.crevilles-dev.org). Ces travaux sont également disponibles en anglais, leur traduction ayant été réalisée par Médecins du Monde.